

Nécessité d'adopter une loi sur le paiement rapide

Les problèmes liés au retard de paiement sont systématiques dans le secteur de la construction au Canada. Parmi ceux-ci se trouvent les appels d'offres et les octrois de contrats gérés par le gouvernement fédéral. Cela pose un grave problème pour les petites entreprises, les familles, les ouvriers et les contribuables; pourtant, il pourrait être abordé simplement et à faibles coûts. Régler le problème lié au retard de paiement permettra de raccourcir les délais des projets de construction du gouvernement fédéral, d'accroître les possibilités d'emploi et d'apprentissage pour les nouveaux ouvriers.

Le problème provient de deux pratiques principales. D'abord, les retards accusés dans le traitement des factures valides pour les travaux qui ont été effectués selon les modalités du contrat et qui ne sont pas contestés nuisent grandement aux entrepreneurs. En second lieu, les retards liés aux paiements à l'échelon de la sous-traitance, même lorsque des factures valides pour les travaux effectués sont soumises, créent des goulets d'étranglement et des retards pour les projets du gouvernement fédéral.

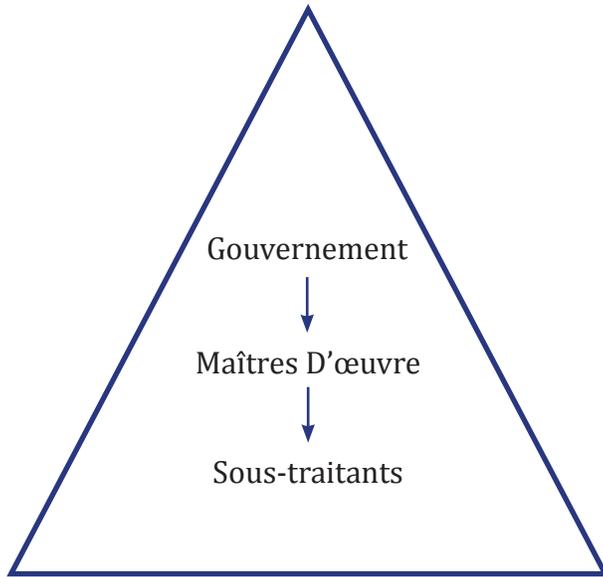
Le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis (y compris 49 des 50 États) ont décrété une certaine forme de législation pour le paiement rapide. Le Canada n'est pas du nombre.

Les retards de paiement sont la principale cause des problèmes de liquidité récurrents dans l'industrie de la construction. Les risques de flux de trésorerie ont forcé beaucoup d'entrepreneurs à faire faillite, tandis que d'autres ont hésité à investir en capital ou à embaucher d'autres ouvriers. Sur le plan économique, cette situation a pour conséquences un plus petit bassin d'entrepreneurs spécialisés qui soumissionnent pour des contrats, moins d'emplois au sein de l'industrie et une réduction des fonds destinés à la formation des apprentis. Les gouvernements et les entreprises ne peuvent plus tolérer l'état actuel des choses.

L'augmentation du risque de paiement en retard entraîne des conséquences négatives pour les ouvriers et le gouvernement fédéral :

1. ***Le taux d'emploi est inférieur*** en raison que le montant accordé aux dépenses opérationnelles et encouru par les entrepreneurs spécialisés a été réduit avec l'augmentation du risque de paiement en retard.
2. Certains entrepreneurs spécialisés ont eu recours à la décharge de responsabilité en ce qui concerne les salaires en augmentant le nombre de sous-traitants et d'entrepreneurs indépendants dans leur main d'œuvre.
3. ***La formation d'apprentis est à la baisse*** en raison du manque de volonté à prendre des engagements à long terme vis-à-vis de l'emploi; une nécessité à la rentabilisation de l'investissement en matière de formation.
4. L'augmentation du risque de paiement en retard amène les entrepreneurs spécialisés à ***investir de moins en moins dans des machines et des matériaux neufs, ce qui a pour conséquence de réduire la productivité à long terme*** dans l'industrie de la construction et d'augmenter les prix en général.
5. ***Les coûts de construction pour le gouvernement fédéral sont plus élevés***, car les entrepreneurs spécialisés ont incorporé le risque de paiement en retard de la part des entrepreneurs généraux dans leurs soumissions, ce qui a pour effet d'augmenter les prix.
6. Les coûts du gouvernement fédéral sont également plus élevés en raison que le risque accru réduit la quantité de travaux que les entrepreneurs spécialisés peuvent entreprendre, ***diminuant ainsi le bassin de soumissionnaires pour les projets.***
7. Les règles du jeu équitable dont dépend un marché bien portant sont maintenant compromises.

Au cours de la dernière décennie, le risque d'un retard de paiement s'est accru, ce qui a entraîné des conséquences défavorables pour les entreprises qui dépendent du travail contractuel, de même que pour les gouvernements en tant qu'acheteurs de services de construction.



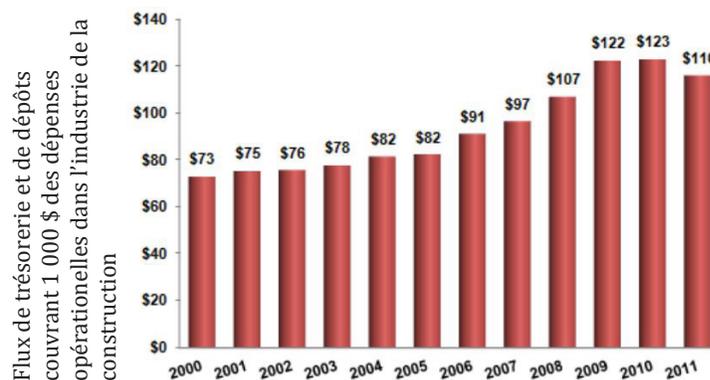
LA PYRAMIDE DE LA CONSTRUCTION

Les entrepreneurs spécialisés se retrouvent couramment à titre de sous-traitants dans le modèle pyramidal et ils effectuent au-delà de 80 pour cent des travaux de construction pour les projets du gouvernement fédéral. Leur succès, et la réalisation des projets en temps opportun dépendent d'une affectation efficace des fonds dans le système. Lorsque le paiement rapide est retardé à un niveau, cela entraîne des retards de paiement pour les entrepreneurs et les ouvriers se trouvant au bas de la pyramide. Les entrepreneurs spécialisés ont l'obligation contractuelle de poursuivre les travaux, même lorsque les versements qui leur sont destinés accusent un retard. Dans une structure pyramidale, il est toujours dans l'intérêt de ceux qui contrôlent le flux de travail de retarder le paiement à ceux en bas de la pyramide.

En 2007, la durée moyenne du traitement d'un compte client dans l'industrie de la construction était de 62,8 jours, et en 2012, elle a grimpé à 71,1 jours, une augmentation de 13,2 %. Cela en raison qu'une plus grande quantité de comptes clients accusaient des retards considérables.

Les entrepreneurs spécialisés sont tenus de payer leurs employés chaque semaine et doivent également verser des impôts et contribuer au système d'indemnisation des accidents du travail mensuellement, et sans délai. Le paiement pour la location du matériel et de l'équipement doit également se faire dans les 15 à 30 jours, donc il n'y a aucune flexibilité pour les entrepreneurs spécialisés du côté des comptes créditeurs du registre. C'est la cause principale de faillite commerciale pour les entrepreneurs spécialisés. Au Canada, le système des privilèges est censé fournir des solutions en cas de défaut de paiement, mais il n'y a aucune solution pour le paiement systématiquement en retard.

Flux de trésorerie et de dépôts couvrant 1 000 \$ des dépenses opérationnelles dans l'industrie de la construction, Canada, 2000 - 2012



Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement fédéral doit viser à rendre le Canada conforme à nos pays de référence et adopter la loi canadienne sur le paiement sans délai.